

Gérard GAU*
Isabelle SOURBES

RESUME Concurrentes au moins partiellement du système Intelsat, les télécommunications spatiales régionales ne se sont développées que récemment. Le système Arabsat reflète la complexité des relations politiques, culturelles et économiques entre les Etats arabes.

ABSTRACT Competing for some part with the Intelsat system, the regional space telecommunications have developed only recently. The Arabsat system shows the complexity of political, cultural and economical relationships between Arab countries.

RESUMEN Competidoras, cuando menos parcialmente, del sistema Intelsat, las telecomunicaciones espaciales regionales no se habían desarrollado hasta fechas recientes. El sistema Arabsat refleja la complejidad de las relaciones políticas, culturales y económicas entre los estados árabes.

• ARABSAT
• ETATS ARABES
• SATELLITE
• TELECOMMUNICATIONS REGIONALES

• ARAB COUNTRIES
• ARABSAT
• REGIONAL TELECOMMUNICATIONS
• SATELLITE

• ARABSAT
• ESTADOS ARABES
• SATELITE
• TELECOMUNICACIONES REGIONALES

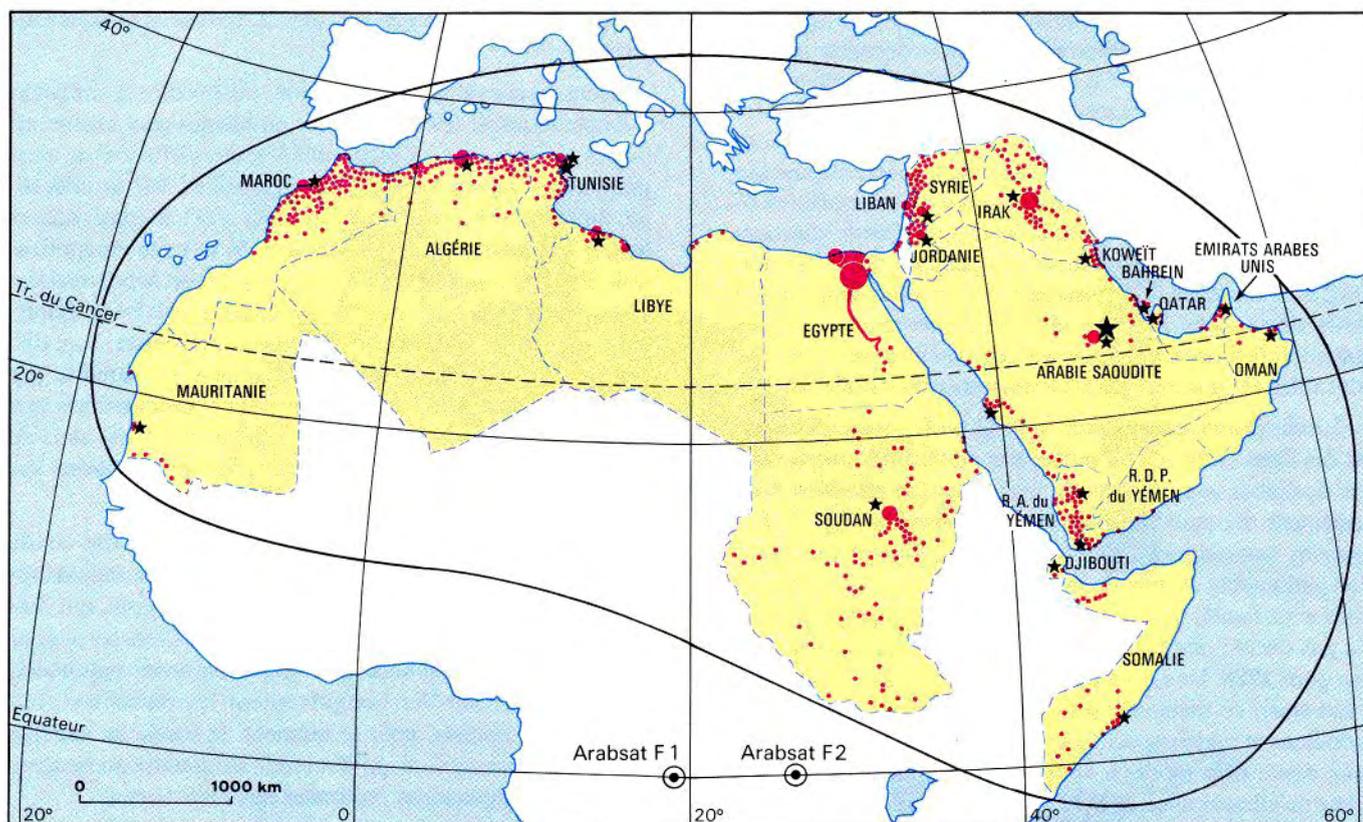
L'organisation arabe des télécommunications (Arabsat) a été créée en 1976 par vingt-deux Etats décidés à faire construire, lancer puis exploiter pour leur propre compte des satellites géostationnaires de télécommunications. Ce projet apparaît assez original dans le contexte général des télécommunications spatiales, qui ne se montre alors guère favorable à ce type d'initiative. En effet, les télécommunications spatiales internationales sont dominées depuis 1964 par la société Intelsat, créée à l'initiative du Président Kennedy qui, dès 1961, invitait toutes les nations «à participer à un système de communications par satellites dans l'intérêt de la paix mondiale et d'une fraternité plus étroite entre les peuples du monde» (1).

A cette date, le niveau de développement des activités spatiales ne permettait pas d'envisager l'exploitation de satellites géostationnaires, si bien que la responsabilité d'un système forcément complexe de satellites à défilement semblait logiquement devoir être confiée à une organisation spécifique dont les pouvoirs seraient assez étendus pour assurer le fonctionnement harmonieux du système. La Comsat (Communication Satellite Corporation) est offi-

ciellement fondée dès 1963 et se trouve dotée d'un pouvoir étendu, puisqu'elle possède la majorité au sein de la société Intelsat. Or, très vite, la maîtrise par les Etats-Unis du lancement et de la mise à poste de satellites géostationnaires supprime la justification technique du rôle dominant de la Comsat. Le système va toutefois garder la même structure, et les pays membres vont devoir respecter jusqu'en 1982 le monopole d'Intelsat pour leurs liaisons internationales.

Ainsi, le programme Arabsat se présente comme une innovation car, si le Canada et les Etats-Unis disposent bien, respectivement depuis les années 1972 et 1974, de satellites propres, c'est uniquement pour assurer leurs communications intérieures. Toutefois, la construction du satellite franco-allemand de télécommunications Symphonie a quelque peu modifié la situation. En effet, le refus de la NASA, à l'instigation de la Comsat, d'effectuer le lancement du satellite, s'il devait assurer des liaisons commerciales, a été un élément déterminant dans la décision prise par l'Europe en 1973 de construire la fusée Ariane en priviliégiant la mise sur orbite des satellites géostationnaires.

* IMAGEO, C.N.R.S., Paris.



stations de poursuite, télémessure, télécommande et surveillance :

- ★ station principale ★ station secondaire
- ★ grande station terrestre (une par pays en principe) raccordée au réseau téléphonique, radiophonique et télévisuel national

Répartition de la population : un point représente 200 000 habitants

agglomérations à partir d'un million d'habitants :

- 1 million d'hab.
- 2 millions d'hab.
- 4 millions d'hab.
- 8,5 millions d'hab.

1. Aire de diffusion des satellites Arabsat

Arabsat F1 lancé par Ariane le 8 février 1985 et Arabsat F2 lancé par la navette Discovery le 18 juin 1985 ont été placés à 36 000 km d'altitude au-dessus de l'équateur, à respectivement 19° et 26° de longitude Est. Chaque satellite peut servir de relais simultanément pour 8 000 communications téléphoniques et 7 programmes de télévision. Arabsat F1 ayant été mis en réserve à la suite d'anomalies de fonctionnement, qui ont été d'ailleurs corrigées, c'est Arabsat F2 qui assure le service régulier et sert de relais pour les programmes de la télévision saoudienne et de la télévision d'Oman.

Le projet des pays arabes est donc en contradiction avec le règlement d'Intelsat, dont chaque Etat est individuellement membre, puisqu'il envisage des relations dépassant les frontières nationales. Cependant, il peut espérer utiliser le futur lanceur européen en cas de refus américain et, surtout, il témoigne d'une perspective propre aux pays arabes: promouvoir l'unité arabe à travers la création d'organisations spécialisées comme l'Union postale arabe, fondée dès 1946. Le programme Arabsat se trouve être l'expression d'une nouvelle tendance qui se développe depuis 1973: le sentiment d'unité culturelle et historique est toujours vivement ressenti, mais le modèle de réunification totale s'estompe au profit de la recherche d'une cohésion arabe plus modeste mais efficace entre Etats différents. Les revendica-

tions sur le marché du pétrole vont inaugurer cette nouvelle attitude. Le succès initial a servi d'encouragement à la volonté arabe de s'imposer face à l'Occident et lui a fourni des moyens financiers nouveaux.

Le programme Arabsat est donc né de la combinaison de facteurs économiques et politiques. Le réinvestissement des pétro-dollars exploite la concurrence sur le marché spatial tout en témoignant d'un souci diplomatique de diversification. Une commande de trois satellites est passée en 1981 à un consortium international dont l'Aérospatiale est le maître d'œuvre. Le lancement du premier Arabsat est confié à Ariane, le second à la navette Discovery. Les stations de réception, enfin, sont construites à partir de 1983 par des sociétés japonaises. Le lancement du premier satel-

lite n'a finalement lieu que le 8 février 1985 et la situation s'est profondément transformée depuis la décision initiale prise huit ans plus tôt. En matière de télécommunications internationales, le contexte est devenu tout à fait favorable: Ariane est opérationnelle depuis 1981 et le monopole d'Intelsat a été supprimé en 1982. Inversement, la position des pays arabes s'est dégradée. Les ressources nouvelles tirées du pétrole avaient permis de réactualiser le discours sur l'unité arabe et de masquer la nécessité des réorientations économiques. Le tassement des revenus pétroliers à partir des années 1980 va révéler la désorganisation des structures sociales et exacerber les tensions internes responsables de la déstabilisation croissante du monde arabe.

L'exploitation du système Arabsat traduit bien les rivalités des Etats entre eux, et même leurs difficultés intérieures. La répartition des stations de réception des satellites dans seulement dix-neuf des pays de l'organisation (fig. 1) fait ressortir leurs clivages politiques. Ainsi, l'Egypte, en position particulière au sein du monde arabe depuis ses négociations avec Israël, ne possède pas de station propre. La Libye n'a pas encore commencé la construction de la station prévue pour 1988. Une des raisons de ce retard tient sans doute à son souci de maintenir ses distances face aux promoteurs saoudiens et tunisiens du programme, dont l'idéal lui semble sans doute trop modeste comparé au rythme de la fusion arabe qu'elle continue de poursuivre à travers diverses tentatives de fédérations avec l'Egypte, la Syrie et la Tunisie. L'Irak, pris dans le conflit avec l'Iran, mais aussi dans des contradictions internes, retarde également l'installation d'une station, et la déstructuration de l'Etat libanais l'empêche de participer au programme Arabsat. Enfin, l'OLP ne peut être, bien sûr, que membre théorique de l'organisation.

Chargés de relayer les communications téléphoniques, les satellites Arabsat devaient aussi transmettre un programme de radiodiffusion commun, qui traduirait et renforcerait une identité arabe. Le but est loin d'être atteint, même si des améliorations récentes conduisent à nuancer la notion d'échec. Le renforcement des liaisons téléphoniques ne s'est toujours pas véritablement manifesté et l'on reproche à l'Algérie, par exemple, de continuer à privilégier les satelli-

tes Intelsat alors que les satellites d'Arabsat sont sous-employés.

Dans le cas de la radiodiffusion, c'est-à-dire la diffusion radiophonique et télévisuelle, les problèmes sont encore aiguës par les risques inhérents à toute diffusion de programme en dehors des frontières nationales. Même si la règle du respect des convictions de tous a été adoptée, elle se heurte à de sérieuses difficultés lors de sa mise en application. Pour le moment, seuls un programme hebdomadaire et un programme quotidien d'informations télévisées, établis dans les studios de la Radio-Télévision tunisienne, sont diffusés. Composés d'informations transmises, par satellite, par les différents pays, ces programmes sont communiqués aux participants par la station de Dkhila. Chacun choisit alors de diffuser totalement ou partiellement ces informations sur son réseau télévisuel national.

Les satellites Arabsat possèdent également une bande particulière pour la diffusion directe à de petites stations réceptrices de plus faible taille et de plus faible coût, qui doivent satisfaire les besoins communautaires, en particulier ceux des régions isolées. Les gouvernements nationaux, soucieux de contrôler complètement les émissions, ont choisi de neutraliser, pour le moment, la bande du satellite réservée à cet usage, ce qui diminue l'attractivité du système et révèle les inquiétudes profondes des Etats arabes.

Aujourd'hui, l'organisation Arabsat doit trouver un nouveau souffle en se fixant des objectifs réalistes et économiquement rentables. Le troisième satellite, encore au sol, fait l'objet de discussions pour une réutilisation plus large par des systèmes du type Locstar, de localisation et d'aide à la circulation, qui seraient proposés à d'autres utilisateurs que les pays arabes. La durée de vie des deux satellites Arabsat devrait alors être prolongée, même au détriment de la qualité du service, leur stabilisation complète n'étant plus garantie. Le cas du système Arabsat montre clairement les ambiguïtés auxquelles les nations arabes se trouvent confrontées et la difficulté de prévoir, à long terme, l'intensité de leurs relations internes.

(1) Déclaration de politique sur les communications par satellites, 1961.

Références bibliographiques

- AL-MASHAT A., 1985, «Le système Arabsat: programme régional de télécommunications pour les Etats arabes», *Telecommunication Journal*, vol. 52, II/1985, pp. 98-102.
ILBERT R., 1988, «Le quinzième siècle de l'Hégire», *Vingtième Siècle*, janvier-mars, pp. 3-19.
LONG M., 1987, *World satellite almanac*.

N.D.L.R.: Depuis la rédaction de cet article en 1988, la douzième Assemblée Générale d'Arabsat, qui s'est tenue à Mascate le 1^{er} avril 1989, a décidé, à la quasi-unanimité, de réintégrer l'Egypte au sein de l'Organisation. Cette mesure correspond à une nouvelle attitude de la Ligue Arabe, qui s'était déjà manifestée à l'égard de l'Egypte, mais traduit aussi la nécessité de rentabiliser la gestion du système, le trafic égyptien étant en effet évalué à près de 40% du volume actuel des télécommunications.